279	P	NP	X	DM30

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

Le 23 mars 2011

Mémoire sur le projet du parc éolien de Saint-Valentin

Présenté par :

**Donald Demers** 

**Ghislaine Demers** 

Stéphane Demers

Isabelle Demers

Nous sommes quatre membres d'une même famille tous citoyens de la municipalité de Saint-Valentin . Notre famille y habite depuis trois générations. Nous avons même reconstruit notre demeure lorsqu'elle a été détruite par les flammes. Nous avons mis corps et âme dans sa reconstruction. Nous avons toujours veillé à l'embellir tout en respectant la nature qui nous entoure. Nous sommes tous contre le projet du parc éolien dans notre municipalité.

Nous sommes tous intéressés et très inquiets face au projet du parc éolien. Car, nous vivrons quotidiennement avec les conséquences de ce projet. Notre quotidien sera changé et bousculé même si nous n'avons jamais demandé ce projet.

La tranquillité d'esprit et la qualité de vie des citoyens de Saint-Valentin n'a pas de prix. Être bien chez-soi est essentiel et chaque individu devrait avoir ce droit acquis. Notre qualité de vie ainsi que notre environnement serait influencés par ce projet.

<u>Premièrement</u>, car le bruit produit par les éoliennes serait dérangeant quotidiennement pour les citoyens. Plusieurs membres de notre famille à déjà un sommeil léger, ce problème s'aggraverait avec la venue des éoliennes. Le bruit produit par les éoliennes est un des facteurs inquiétants. L'émission de 40 DBA produit par les éoliennes à court et à long terme sur notre santé auditive est problématique.

Voici une étude publiée sur le site de Terre Citoyenne : « Pour leur part, les directions régionales de santé publique tout comme l'Institut national de santé publique du Québec reconnaissent les nuisances potentielles des éoliennes sur la santé et sur la qualité de vie des personnes. Ces nuisances, viendraient des bruits très particuliers causés par les sons de basse fréquence et les infrasons produits par les éoliennes industrielles. »

<u>Deuxièmement</u>, notre santé nous tient à cœur. Si notre santé est attaquée notre qualité de vie sera aussi diminuée. Trois autres problèmes reliés à la santé nous toucherons: les ombres mouvantes, le syndrome éolien et les champs électromagnétiques.

<u>Les ombres mouvantes</u> sont inquiétantes, car le reflet du soleil sur les palmes peut être projeté jusqu'à 2 kilomètres. (Source: Madame Isabelle Tardif Bureau de l'audience publique sur l'environnement séance tenue le 9 mars 2011) Nous serions tous incommodés par ces effets. Car, la distance entre une résidence et une éolienne est de 750 mètres et que les ombres peuvent aller jusqu'à 2 kilomètres. Ce n'est pas amusant d'avoir des reflets dans les yeux.

En plus, les gens qui souffrent de migraines seront très inconfortable vis-à-vis ce problème, car pour eux les reflets de la lumière sont intolérables. Madame Isabelle Tardif a dit lors de l'audience publique sur l'environnement du 9 mars 2011 : « Les personnes qui sont sujettes aux migraines , il y a un certain pourcentage d'entre elles qui sont photosensibles. » Donc, les gens souffrants de migraine pourraient être incommodés par les ombres mouvantes.

Le syndrome éolien est préoccupant, nous devons être vigilants, car, il y a une série de cas reliés aux symptômes du syndrome dans des régions où la population avait été exposée aux éoliennes. Notre population serait en danger face au projet. Il n'y a rien qui peut nous garantir qu'a court et à long terme qu'il n'y aura aucun de nos citoyens qui souffrirons d'un ou des symptômes relié au syndrome éolien. Madame Isabelle Tardif a dit lors de l'audience du 8 mars 2011 : « D'un autre côté, on ne peut pas nier qu'il y a des séries de cas qui sont à la base, dans les premières séries d'études qu'on réalise quand on se lance sur un sujet, on ne peut pas nier qu'il y a des auteurs qui ont quand même publié des choses.»

C'est prouvé que <u>les champs électromagnétiques</u> ont un lien avec la leucémie. Il y aura des lignes à hautes tensions reliées aux éoliennes. Cela présentera un danger pour notre population. Sur le site de Danger Santé : <a href="http://www.danger-sante.org/danger-lignes-haute-tension/">http://www.danger-sante.org/danger-lignes-haute-tension/</a> il est écrit : « En 2004, une étude de chercheurs de l'université d'Oxford "avait conclu à une légère augmentation du risque de leucémie pour les enfants vivant à proximité", selon Mme Kosciusko-Morizet.

Cette étude a souligné que le risque de leucémie augmentait de 69% pour les enfants dont le domicile se trouvait à moins de 200m des lignes haute tension au moment de leur naissance et de 23% pour ceux domiciliés à une distance située entre 200 et 599m, par rapport à ceux nés à plus de 600m. »

Ce projet est inacceptable dans notre milieu. Car, un projet d'un parc éolien industriel en zone habitée apporterait beaucoup d'inconvénients à toute la population. Aussi, nous ne devons pas oublier que notre environnement serait détruit. Nous avons des paysages qui sont magnifiques ainsi qu'un décor champêtre irremplaçable. L'implantation d'un projet de vingt-cinq éoliennes dans la plus petite municipalité de la MRC du Haut-Richelieu détruira notre environnement. Quand nous nous lèverons le matin, c'est plusieurs éoliennes d'une hauteur de 139 mètres que nous verrons quotidiennement et non un décor champêtre et bucolique.

En plus, la faune qui fait parti de notre environnement est essentiel, nous devons la respecter. L'implantation du projet pourrait décimer certaine espèce d'animaux. Tout particulièrement, les chauves-souris qui sont très présentes en Montérégie. Madame Kateri Lescop-Sinclair a dit lors de l'audience publique sur l'environnement du 8 mars 2011 : « En fait, pour le parc éolien, en effet on a des préoccupations. Étant donné qu'il y a six espèces des huit espèces de chauve-souris du Québec qui sont présentes.

Ensuite de ca, il y a trois espèces qui sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec, qui sont aussi présentes.» A notre avis rien ne justifie de perdre ces chauve-souris.

Aussi, en période hivernale, les amas de glaces peuvent se détacher et être projetés près des résidences. Ca serait extrêmement dangereux pour les citoyens. C'est plutôt insécurisant pour les gens et stressant d'avoir peur de recevoir de la glace sur notre pare-brise en conduisant ou en se promenant sur notre terrain.

L'option proposée n'est pas la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur notre milieu, car tous les effets négatifs rattachés à ce projet décrits dans ce mémoire démontrent bien qu'il y a des dangers potentiels pour la population. Nous n'avons aucun avantage que se soit à accepter ce projet : les enjeux sont trop importants pour nous ainsi que pour notre génération future. Nous ne croyons pas qu'un gain de 100 000 dollars par année pour notre municipalité justifie que l'on doit accepter ce projet. Nous subirons tous des préjudices sans obtenir rien en retour. Et, on ne doit pas oublié que nos résidences subiront une dévaluation. Car, qui aimerait voir des éoliennes et les entendre quotidiennement.

Il y a des éléments de ce projet qui devraient être modifiés : ce projet ne devrait pas être implanté dans un milieu habité, mais plutôt dans une région non habitée regroupant les éoliennes à un seul endroit pour qu'il n'y ait aucun désagrément pour les citoyens.

Notre opinion sur le projet est la suivante : nous sommes convaincus que ce projet ne devrait pas être autorisé dans notre municipalité. Car, nous sommes un village paisible où il fait bon vivre. Ce projet divisera notre communauté qui a toujours été en harmonie. Si ce projet est implanté il y aura des querelles ainsi que des gens insatisfaits de leurs sorts. Nous ne croyons pas que cela aidera à la prospérité de cette communauté ainsi qu'aux municipalités environnantes qui subiront eux aussi les mêmes effets sur leurs villages.

Aussi, comme ci-haut mentionnés les effets négatifs sur la santé des citoyens sont aussi à considérer. En plus, plusieurs dangers potentiels possibles dont les amas de glace déposés sur les palmes, l'extinction des chauves-souris. Et, n'oublions pas que nos paysages champêtres seront aussi marqués.

Nous avons une suggestion : il y 58 pourcents des citoyens de la municipalité de Saint-Valentin qui ont signé une pétition contre ce projet (référence Don Quichotte), je crois qu'un référendum dans notre municipalité ainsi que dans les municipalités touchées par ce projet serait bénéfique pour tous.

## Mémoire présenté par : One Dans 23 Mars 2011 Donald Demers Date Line Demers Date Atéphan Demers Date Stéphane Demers Date Labelle Demers Date

Date

**Isabelle Demers**